

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « transport scolaire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « transport scolaire » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

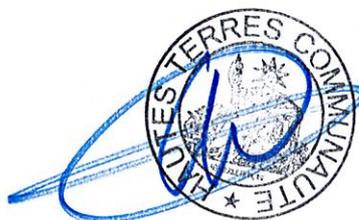
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « chantier d'insertion »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « chantier d'insertion » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « prestations de services aux communes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « prestations de services aux communes » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « pôle viande de Neussargues »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « pôle viande de Neussargues » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

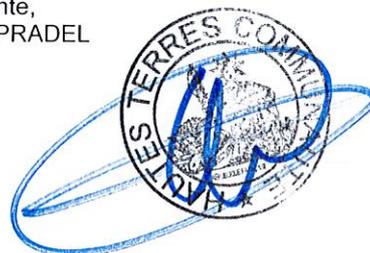
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

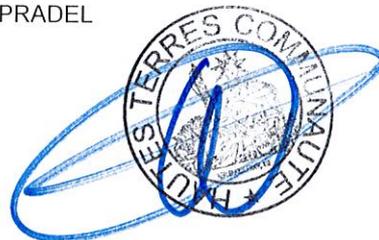
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURS Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

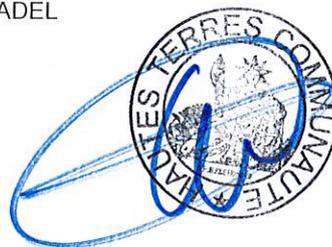
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIELLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURS Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « centre de formation au télétravail »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « centre de formation au télétravail » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

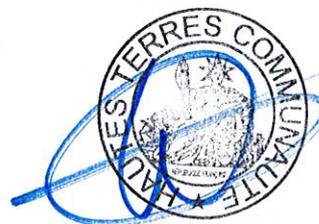
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIELLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « ZA du Colombier »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « ZA du Colombier » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

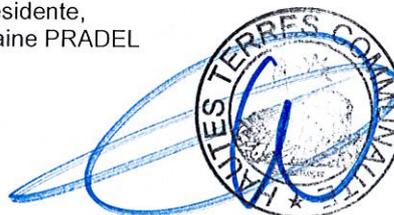
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELGROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURS Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « ZA Pré Moulin »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « ZA Pré Moulin » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

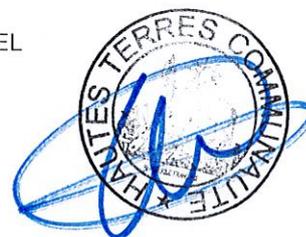
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		659 080,58	1 801 067,52		1 801 067,52	659 080,58
Opérations de l'exercice	5 538 079,25	6 140 981,59	1 733 171,42	2 119 188,94	7 271 250,67	8 260 170,53
TOTAL	5 538 079,25	6 800 062,17	3 534 238,94	2 119 188,94	9 072 318,19	8 919 251,11
Résultat de clôture		1 261 982,92	1 415 050,00		153 067,08	
Restes à réaliser			3 229 960,04	4 280 564,64		1 050 604,60
TOTAL CUMULÉ	5 538 079,25	6 800 062,17	6 764 198,98	6 399 753,58	12 302 278,23	13 199 815,75
RÉSULTAT DÉFINITIF		1 261 982,92	364 445,40			897 537,52

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget principal, tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE PRÉCISER** que les annexes relatives à l'état de la dette font apparaître les 2 emprunts (prêt n°009994674100 relatif aux travaux du centre équestre de Condat et prêt n°7916931 relatif aux travaux de la Maison de santé de Condat) qui ont fait l'objet de mandatements en 2019 et d'un ordre de reversement au profit de la Communauté de communes du Pays de Gentiane et de la commune de Condat ;
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget principal à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



Hauts Terres Communauté - 15 - Budget Principal

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
Le Président,

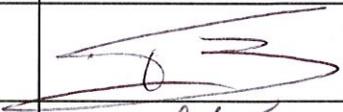
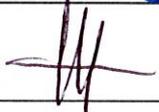


Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Nombre de membres en exercice : 56
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Budget Principal

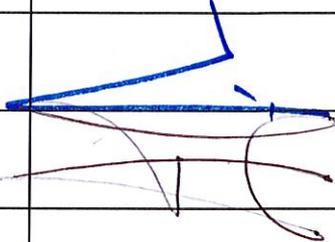
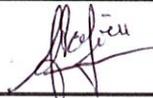
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDISE</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Budget Principal

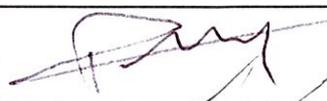
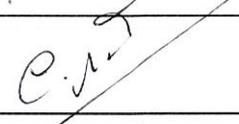
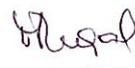
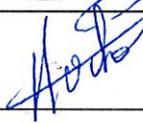
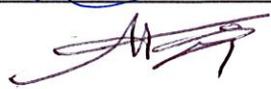
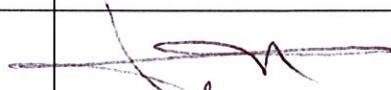
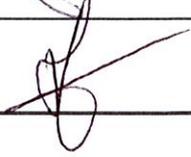
CA 2019

IV - ANNEXES

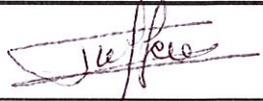
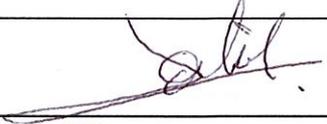
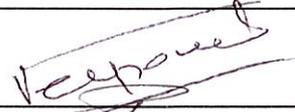
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Poussin à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Budget Principal		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 1 (Didier ACHALME)

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « déchets ménagers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « déchets ménagers » :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		28 451,34		54 057,12	0,00	82 508,46
Opérations de l'exercice	1 673 189,16	1 964 788,35	276 951,42	193 175,63	1 950 140,58	2 157 963,98
TOTAL	1 673 189,16	1 993 239,69	276 951,42	247 232,75	1 950 140,58	2 240 472,44
Résultat de clôture		320 050,53	29 718,67			290 331,86
Restes à réaliser			4 612,55	0,00		
TOTAL CUMULÉ	1 673 189,16	1 993 239,69	281 563,97	247 232,75	1 954 753,13	2 240 472,44
RÉSULTAT DÉFINITIF		320 050,53	34 331,22			285 719,31

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 38 voix POUR et 1 abstention :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « déchets ménagers », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE PRÉCISER** que les annexes relatives à l'état de la dette font apparaître l'emprunt n°00999387329 relatif à la déchetterie de Condat qui a fait l'objet de mandatements en 2019 et d'un ordre de reversement au profit de la Communauté de communes du Pays de Gentiane ;
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « déchets ménagers » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*

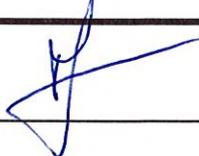
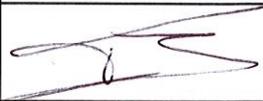
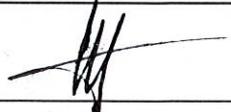


Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : *36*
 Nombre de suffrages exprimés : *33*
 VOTES : Pour : *38*
 Contre :
 Abstention : *02*

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers

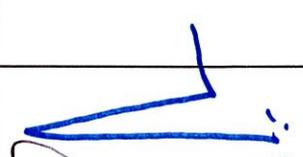
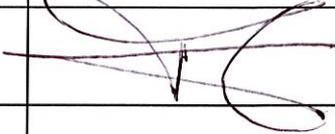
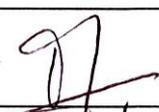
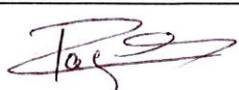
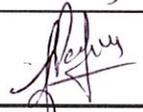
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Valérie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUYER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers

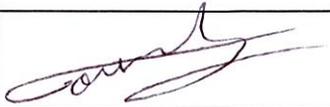
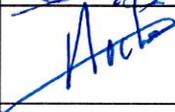
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Poussi à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers

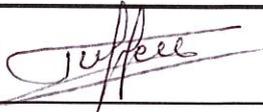
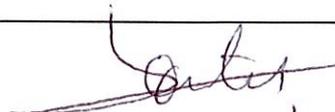
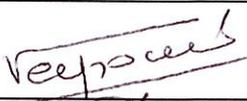
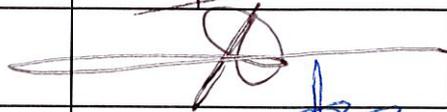
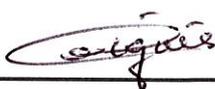
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELGROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « école de musique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « école de musique » :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 866,01		624,00	0,00	4 490,01
Opérations de l'exercice	123 749,60	119 883,59	8 204,50	10 698,33	131 954,10	130 581,92
TOTAL	123 749,60	123 749,60	8 204,50	11 322,33	131 954,10	135 071,93
Résultat de clôture		0,00		3 117,83		3 117,83
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	123 749,60	123 749,60	8 204,50	11 322,33	131 954,10	135 071,93
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,00		3 117,83		3 117,83

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « école de musique », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « école de musique » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
 La Présidente,
 Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le *Vice-président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *président*

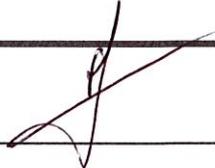
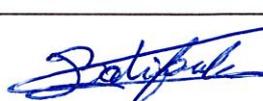


Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 39
 VOTES : Pour : 39
 Contre : 00
 Abstention : 00

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique

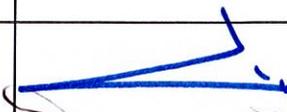
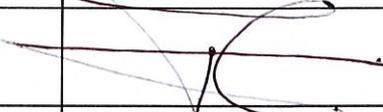
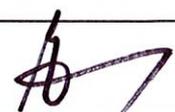
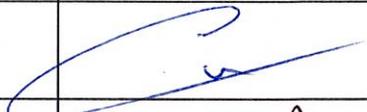
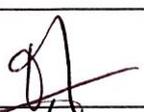
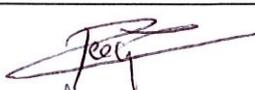
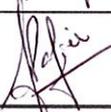
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUVIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique

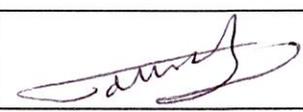
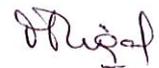
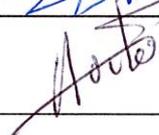
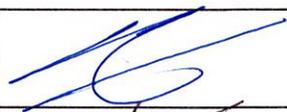
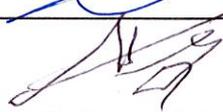
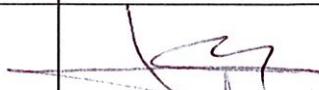
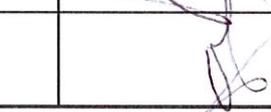
CA 2019

IV - ANNEXES

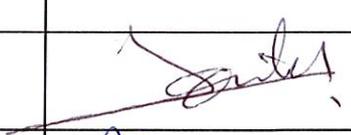
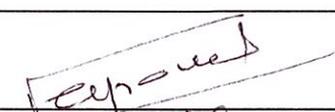
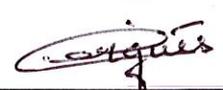
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Pouvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	175 240,97	175 592,63			175 240,97	175 592,63
TOTAL	175 240,97	175 592,63	0,00	0,00	175 240,97	175 592,63
Résultat de clôture		351,66		0,00		351,66
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	175 240,97	175 592,63	0,00	0,00	175 240,97	175 592,63
RÉSULTAT DÉFINITIF		351,66		0,00		351,66

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Accueil de loisir sans hébergement	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*

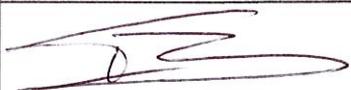
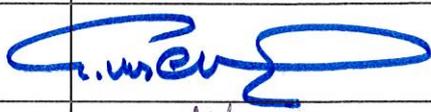


Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 VOTES : Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Accueil de loisir sans hébergement

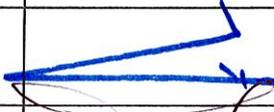
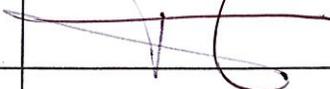
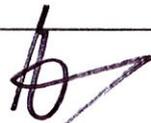
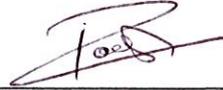
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre REAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Accueil de loisir sans hébergement

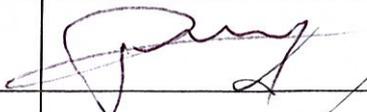
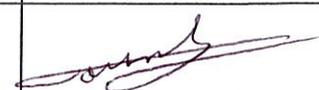
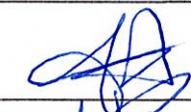
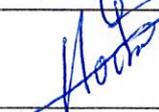
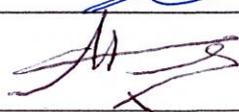
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

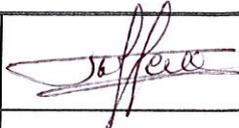
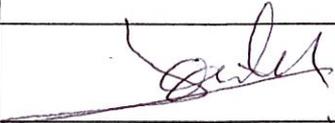
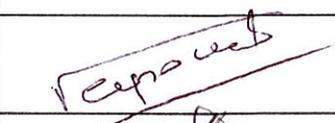
ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Pouvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	<i>C. P.</i>
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	<i>MRP</i>
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

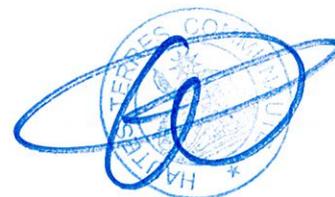
Hautes Terres Communauté - 15 - Accueil de loisir sans hébergement	CA	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVÉL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « transport scolaire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « transport scolaire » :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		50,00				
Opérations de l'exercice	201 811,98	201 761,98				
TOTAL	201 811,98	201 811,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	201 811,98	201 811,98	0,00	0,00	201 811,98	201 811,98
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,00		0,00		0,00

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « transport scolaire », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « transport scolaire » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Transport scolaire		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le... *Présidente*

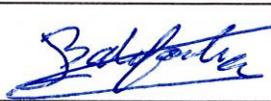
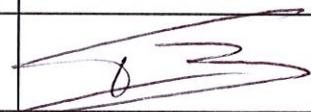


Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 39
 VOTES : Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Transport scolaire

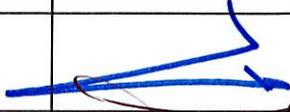
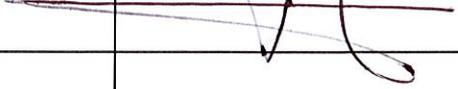
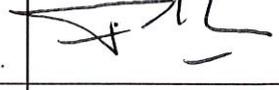
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Valérie Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Transport scolaire

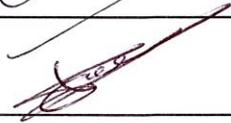
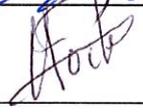
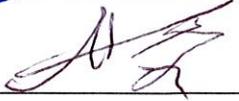
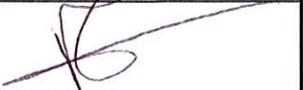
CA 2019

IV - ANNEXES

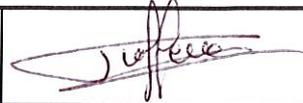
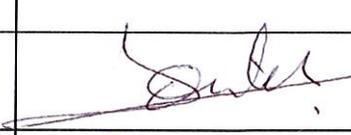
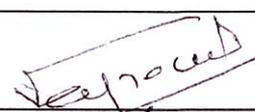
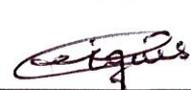
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

PHILIPPON Jean <i>Pouvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Transport scolaire		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « chantier d'insertion »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « chantier d'insertion » :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				85,00	0,00	85,00
Opérations de l'exercice	208 657,95	208 657,95	0,00	42,18	208 657,95	208 700,13
TOTAL	208 657,95	208 657,95	0,00	127,18	208 657,95	208 785,13
Résultat de clôture		0,00		127,18		127,18
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	208 657,95	208 657,95	0,00	127,18	208 657,95	208 785,13
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,00		127,18		127,18

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « chantier d'insertion », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « chantier d'insertion » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Hauts Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le *Président*
A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
Le *Président*



Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 39

VOTES : Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion

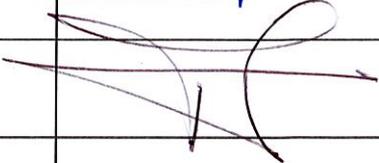
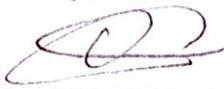
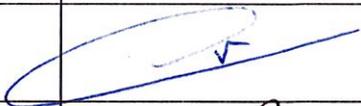
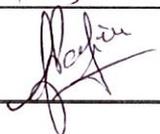
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion

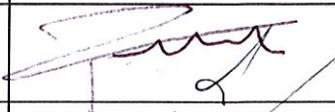
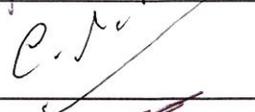
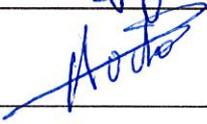
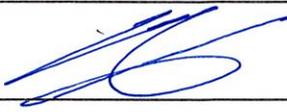
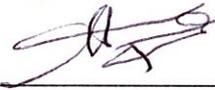
CA 2019

IV - ANNEXES

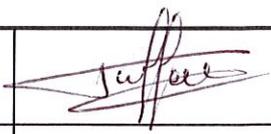
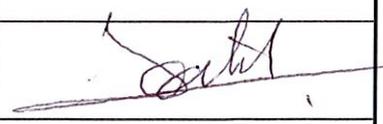
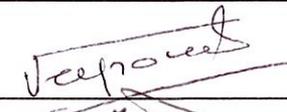
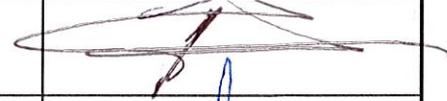
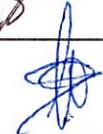
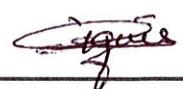
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

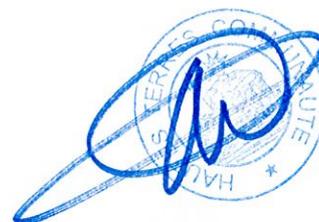
PHILIPPON Jean <i>Pouvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHÉ Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVÉL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « prestations de services aux communes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « prestations de services aux communes » :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 391,36	11 824,63		11 824,63	5 391,36
Opérations de l'exercice	130 920,02	125 528,66	29 426,97	11 824,63	160 346,99	137 353,29
TOTAL	130 920,02	130 920,02	41 251,60	11 824,63	172 171,62	142 744,65
Résultat de clôture		0,00	29 426,97		29 426,97	
Restes à réaliser			12 499,17			
TOTAL CUMULÉ	130 920,02	130 920,02	53 750,77	11 824,63	184 670,79	142 744,65
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,00	41 926,14		41 926,14	

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « prestations de services aux communes », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « prestations de services aux communes » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*

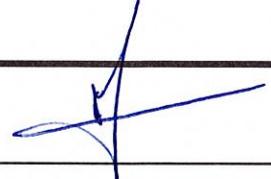
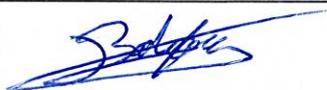
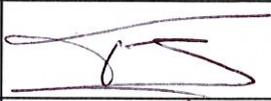
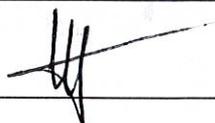


Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : *36*
 Nombre de suffrages exprimés : *39*
 VOTES : Pour : *39*
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes

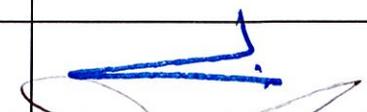
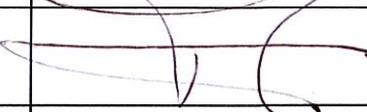
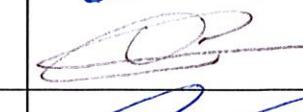
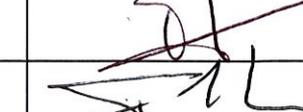
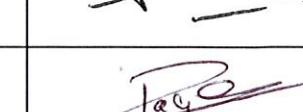
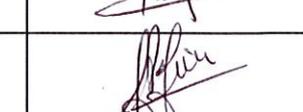
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

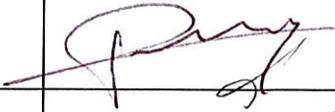
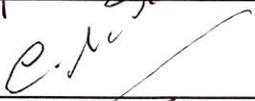
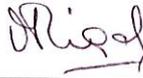
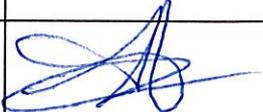
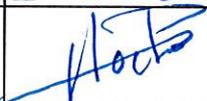
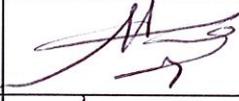
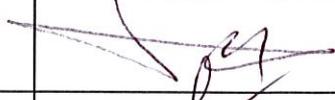
D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

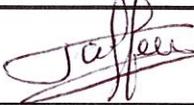
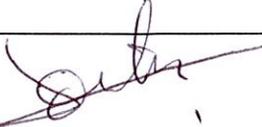
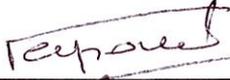
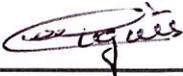
Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PHILIPPON Jean <i>Pouvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RISPAL Annie	VIALA Éric
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
CHABRIER Christian	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DELACROS Bernard	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	
DESTANNES Michel	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	RONGIER Jean
BARRES Alain	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RAYNAUD Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 35 - Pouvoirs : 3 - Votants : 38

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « pôle viande de Neussargues »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Considérant que Monsieur Franck PANAFIEU, Président de la Régie municipale des abattoirs de Neussargues s'est retiré et n'a pas pris part au vote ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « pôle viande de Neussargues » :

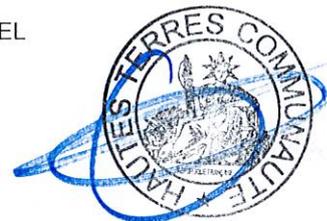
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 227 838,87	0,00	1 227 838,87
Opérations de l'exercice	42 737,37		1 242 208,63	60 022,20	1 284 946,00	60 022,20
TOTAL	42 737,37	0,00	1 242 208,63	1 287 861,07	1 284 946,00	1 287 861,07
Résultat de clôture	42 737,37			45 652,44		2 915,07
Restes à réaliser			640 684,49	548 321,10		
TOTAL CUMULÉ	42 737,37	0,00	1 882 893,12	1 836 182,17	1 925 630,49	1 836 182,17
RÉSULTAT DÉFINITIF	42 737,37		46 710,95		89 448,32	

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 38 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « pôle viande de Neussargues », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « pôle viande de Neussargues » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le *Vice Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Président*

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 35
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES : Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	



Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES	CA	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie	
JOB Eric	<i>Pouvoir à Marie-Pierre RIBAL</i>
JUILLARD Josette	
JUILLARD Pierre	<i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	<i>Ne participe pas au vote</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES

CA 2019

IV - ANNEXES

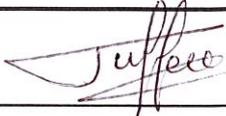
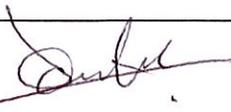
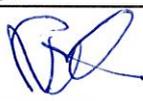
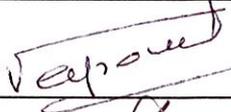
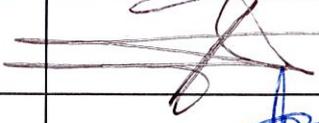
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Renoué à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	<i>[Signature]</i>
PONCHET-PASSEMARD Colette	<i>[Signature]</i>
POUDEROUX Gerard	<i>[Signature]</i>
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	<i>[Signature]</i>
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	<i>[Signature]</i>
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	<i>[Signature]</i>
ROCHE Félix	<i>[Signature]</i>
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	<i>[Signature]</i>
TESTUD Gabriel	<i>[Signature]</i>
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	<i>[Signature]</i>
TRONCHE André	<i>[Signature]</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIELLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 100,51		115 272,74	0,00	119 373,25
Opérations de l'exercice	277 187,85	275 312,78	46 031,84	52 171,21	323 219,69	327 483,99
TOTAL	277 187,85	279 413,29	46 031,84	167 443,95	323 219,69	446 857,24
Résultat de clôture		2 225,44		121 412,11		123 637,55
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULÉ	277 187,85	279 413,29	46 031,84	167 443,95	323 219,69	446 857,24
RÉSULTAT DÉFINITIF		2 225,44	0,00	121 412,11		123 637,55

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le *Vice-Président*
A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
Le *Présidente*



Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : *36*

Nombre de suffrages exprimés : *39*

VOTES : Pour : *39*

Contre : *0*

Abstention : *0*

Date de convocation : 06/02/2020

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Murat, le 24/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat

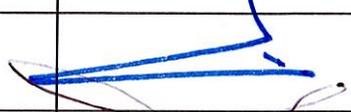
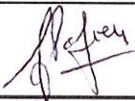
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat

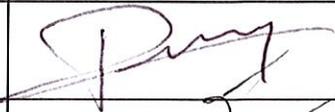
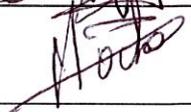
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

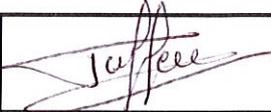
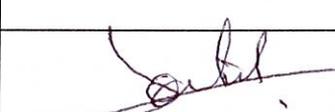
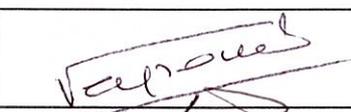
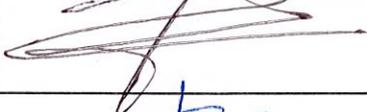
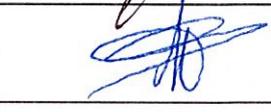
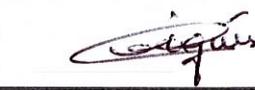
ARRETE ET SIGNATURES

D

PHILIPPON Jean <i>Pauvres à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat	CA 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIELLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	80 727,30	81 908,29			80 727,30	81 908,29
TOTAL	80 727,30	81 908,29	0,00	0,00	80 727,30	81 908,29
Résultat de clôture		1 180,99				1 180,99
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	80 727,30	81 908,29	0,00	0,00	80 727,30	81 908,29
RÉSULTAT DÉFINITIF		1 180,99				1 180,99

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Président*

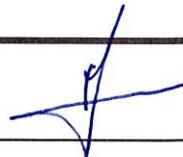
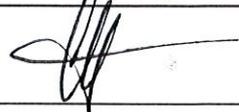


Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 39
 VOTES : Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

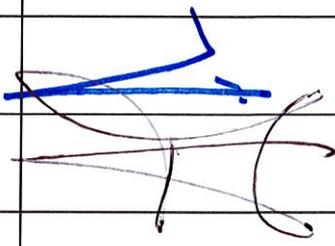
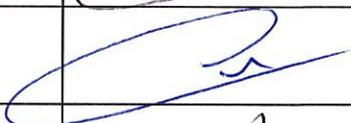
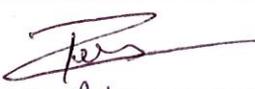
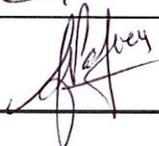
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Valérie Ginjac</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration

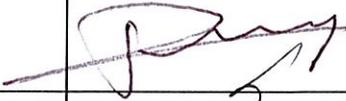
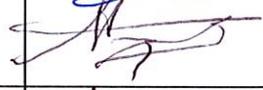
CA 2019

IV - ANNEXES

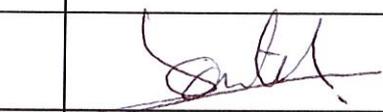
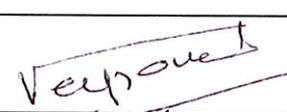
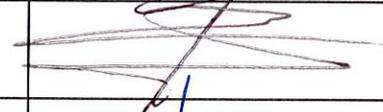
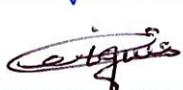
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

PHILIPPON Jean <i>Poussin à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	<i>C.P.</i>
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	<i>Rigal</i>
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	<i>Roche</i>
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVILLIE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu la délibération n°2019-CC-108 en date du 17 décembre 2019 portant clôture du budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues » au 31 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 168,59	2 984,53		2 984,53	1 168,59
Opérations de l'exercice	3 788,26	2 640,00	2 987,55	2 984,53	6 775,81	5 624,53
TOTAL	3 788,26	3 808,59	5 972,08	2 984,53	9 760,34	6 793,12
Résultat de clôture		20,33	2 987,55		2 967,22	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	3 788,26	3 808,59	5 972,08	2 984,53	9 760,34	6 793,12
RÉSULTAT DÉFINITIF		20,33	2 987,55		2 967,22	

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE PRÉCISER** que les résultats définitifs seront affectés au budget principal de l'exercice en cours ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Voie ferrée Lugarde à Neussargues		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*



Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 VOTES : Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 06/02/2020

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	



Hautes Terres Communauté - 15 - Voie ferrée Lugarde à Neussargues		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie	
<i>Pouvoir à Valérie-Pierre RIBAC</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette	
<i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Voie ferrée Lugarde à Neussargues

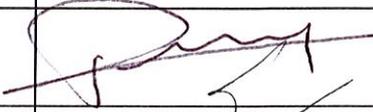
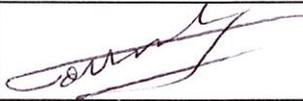
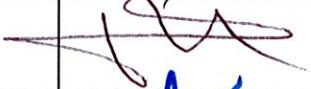
CA 2019

IV - ANNEXES

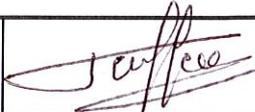
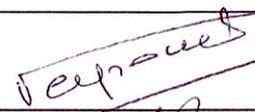
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Pouvois à Auguste BRASSEU</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	<i>C. P.</i>
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	<i>M. Rigal</i>
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Voie ferrée Lugarde à Neussargues		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRÉ Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURS Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « centre de formation au télétravail »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu la délibération n°2019 CC-109 en date du 17 décembre 2019 portant clôture du budget annexe « centre de formation au télétravail » au 31 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « centre de formation au télétravail » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 538,99		4 140,28	0,00	7 679,27
Opérations de l'exercice		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	3 538,99	0,00	4 140,28	0,00	7 679,27
Résultat de clôture		3 538,99		4 140,28		7 679,27
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	0,00	3 538,99	0,00	4 140,28	0,00	7 679,27
RÉSULTAT DÉFINITIF		3 538,99		4 140,28	0,00	7 679,27

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « centre de formation au télétravail », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE PRÉCISER** que les résultats définitifs seront affectés au budget principal de l'exercice en cours ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « centre de formation au télétravail » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Centre de formation au télétravail	CA	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*.



Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 VOTES : Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Centre de formation au télétravail

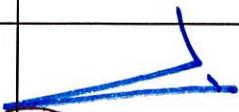
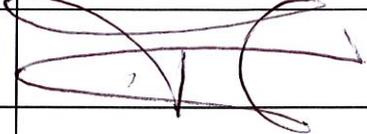
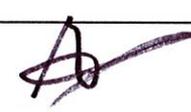
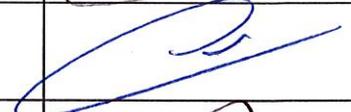
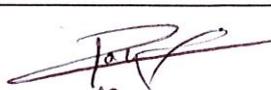
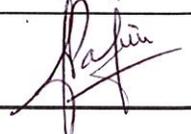
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie <i>Pouvoir à Marie-Pierre RIGAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette <i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Centre de formation au télétravail

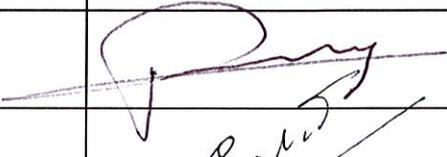
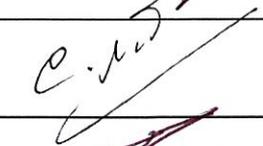
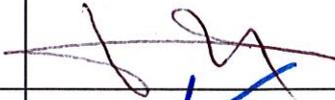
CA 2019

IV - ANNEXES

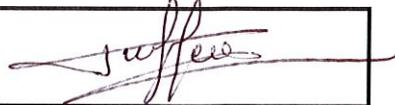
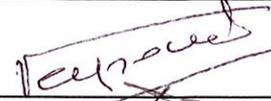
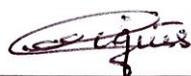
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Pouvoir à Auguste BREBON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Centre de formation au télétravail		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURS Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « ZA du Colombier »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « ZA du Colombier » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			35 068,85		35 068,85	0,00
Opérations de l'exercice	376 988,57	376 988,57	366 572,65	22 375,86	743 561,22	399 364,43
TOTAL	376 988,57	376 988,57	401 641,50	22 375,86	778 630,07	399 364,43
Résultat de clôture		0,00	379 265,64		379 265,64	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	376 988,57	376 988,57	401 641,50	22 375,86	778 630,07	399 364,43
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,00	379 265,64		379 265,64	

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « ZA du Colombier », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « ZA du Colombier » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 La *Présidente*



Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES : Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

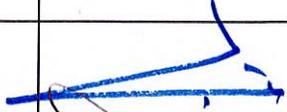
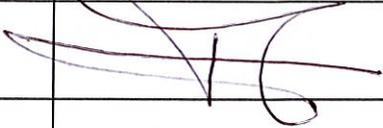
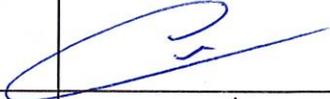
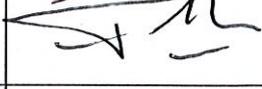
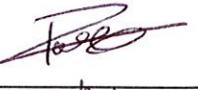
Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie	
JOB Eric	<i>Pouvoir à Eric-Pierre RIGAL</i>
JUILLARD Josette	
JUILLARD Pierre	<i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier

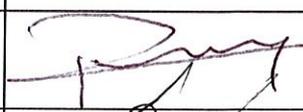
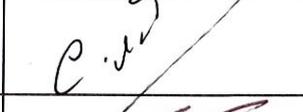
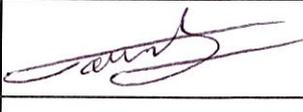
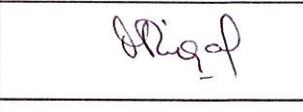
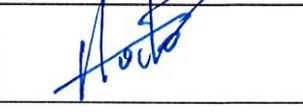
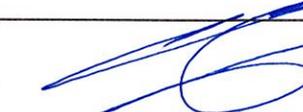
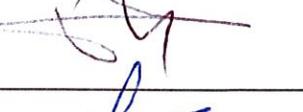
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean	<i>Pourvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger		
PONCHET-PASSEMARD Colette		
POUDEROUX Gerard		
POUILHE Michel		
POUNHET Michel		
PRADEL Ghyslaine		
RAYNAUD Bernard		
RIGAL Marie-Pierre		
RISPAL Bernard		
RISPAL Annie		
ROCHE Félix		
RONGIER Jean		
ROUDIER Christian		
TESTUD Gabriel		
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis		
TRONCHE André		



Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			43 566,52		43 566,52	0,00
Opérations de l'exercice	14 949,30	14 949,30	22 072,17	10 141,00	37 021,47	25 090,30
TOTAL	14 949,30	14 949,30	65 638,69	10 141,00	80 587,99	25 090,30
Résultat de clôture		0,00	55 497,69		55 497,69	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	14 949,30	14 949,30	65 638,69	10 141,00	80 587,99	25 090,30
RÉSULTAT DÉFINITIF		0,00	55 497,69		55 497,69	

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le *vice-président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*



Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain

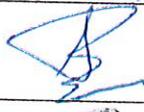
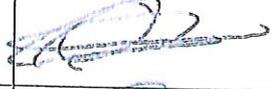
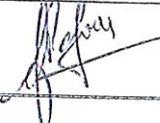
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie	
	<i>Pouvoir à Marie Pierre RIBAL</i>
JOB Eric	
JUILLARD Josette	
	<i>Pouvoir à Christian BODIER</i>
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain

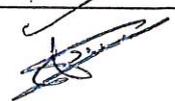
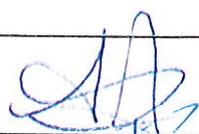
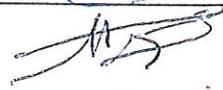
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean <i>Powoo à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain

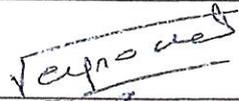
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELACROS Bernard	PIERREVAL Roger	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	GIBERT Maurice	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 3 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe « ZA Pré Moulin »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2124-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que la Présidente pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable public ;

Vu la délibération n°2017-DCC-06/01-20 en date du 6 janvier 2017 portant création du budget annexe « Zone d'Activités du Pré Moulin » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1254 du 25 septembre 2018 autorisant le retrait des communes de Chanterelle, Condat, Montboudif et Saint-Bonnet-de-Condât de Hautes Terres Communauté pour adhérer à la Communauté de communes du Pays de Gentiane, avec effet au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-695 du 12 juin 2019, fixant les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune de Condat qui précise que les biens situés sur la Commune de Condat et notamment ceux de la Zone d'activités du Pré Moulin sont transférés à Condat au 31 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°2019 CC-125 en date du 17 décembre 2019 portant clôture du budget annexe « ZA Pré Moulin » au 31 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel DESTANNES pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Michel DESTANNES, Vice-Président en charge des finances, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte administratif de la Communauté de communes, pour l'exercice 2019, dressé par Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente ;

Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif 2019, budget annexe « ZA Pré Moulin » ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10 107,73		178 664,50		188 772,23	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAL	10 107,73	0,00	178 664,50	0,00	188 772,23	0,00
Résultat de clôture	10 107,73		178 664,50		188 772,23	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ	10 107,73	0,00	178 664,50	0,00	188 772,23	0,00
RÉSULTAT DÉFINITIF	10 107,73		178 664,50		188 772,23	

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019, budget annexe « ZA Pré Moulin », tel que présenté ci-dessus ;
- **DE CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE PRÉCISER** que les annexes relatives à l'état de la dette font apparaître les 2 emprunts (prêt n°0000129565 relatif aux travaux de la ZA et prêt n°0515508 relatif à l'acquisition du terrain en vue de l'aménagement de la ZA) qui ont fait l'objet de mandatements en 2019 et d'un ordre de reversement au profit de la communauté de communes du Pays de Gentiane ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe « ZA Pré Moulin » à Madame la Présidente au titre de l'exercice 2019 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité Pré Moulin		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le *Vice-Président*
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020
 Le *Présidente*

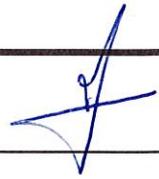
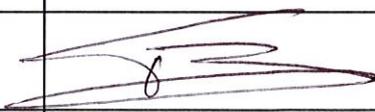


Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Neussargues-en-Pinatelle, le 24/02/2020

Nombre de membres en exercice : 56
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 39
 VOTES : Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 06/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	
BARRES Alain	
BATIFOULIER Vivien	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BRESSON Auguste	
BRESSON Jean Louis	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABASSEUR Pierre	
CHABRIER Gilles	
CHABRIER Christian	
CHAUVEL Lucette	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité Pré Moulin

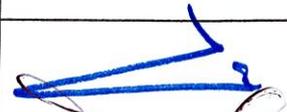
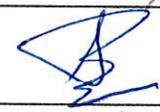
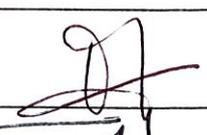
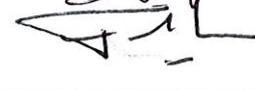
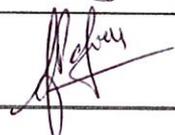
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

COUVRET Jacques	
DELCROS Bernard	
DESTANNES Michel	
FOURNAL Alain	
GENEIX David	
GIBERT Maurice	
GINHAC Valérie	
<i>Pouvoir à Marie-Pierre REAL</i>	
JOB Eric	
JUILLARD Josette	
<i>Pouvoir à Christian ROUDIER</i>	
JUILLARD Pierre	
LEMOINE Antoine	
LESCURE Luc	
LOCATELLI Pierre	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	
PAGENEL Bernard	
PANAFIEU Franck	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité Pré Moulin

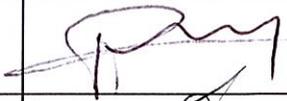
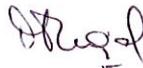
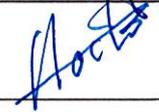
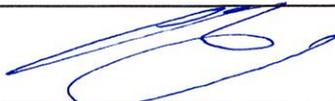
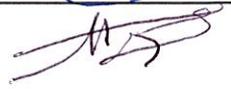
CA 2019

IV - ANNEXES

IV

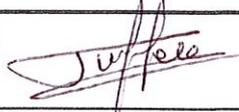
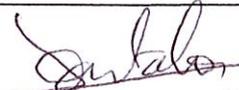
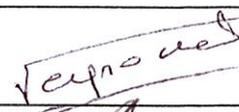
ARRETE ET SIGNATURES

D2

PHILIPPON Jean	
<i>Pouvoir à Auguste BRESSON</i>	
PIERREVAL Roger	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
POUDEROUX Gerard	
POUILHE Michel	
POUNHET Michel	
PRADEL Ghyslaine	
RAYNAUD Bernard	
RIGAL Marie-Pierre	
RISPAL Bernard	
RISPAL Annie	
ROCHE Félix	
RONGIER Jean	
ROUDIER Christian	
TESTUD Gabriel	
TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis	
TRONCHE André	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité Pré Moulin	CA 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TUFFERY Marie-Claire	
TUPHE Eric	
VANTALON Alain	
VEDRINES Sébastien	
VERDIER Jean-Louis	
VEYROND Michelle	
VIALA Eric	
VIGNERON Emmanuelle	
VIGUES Nicole	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/02/2020 et de la publication le 26/02/2020.

A Murat, le 26/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VIGNERON Emmanuelle
CEYRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIGUES Nicole
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	
JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard	VIALA Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean	
BRESSON Auguste	JOB Éric	TUPHÉ Éric	
BRESSON Jean-Louis	PHILIPPON Jean	VERDIER Jean-Louis	
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VEYROND Michelle	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 34 - Pouvoirs : 3 - Votants : 37

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Versement de la dotation de fonctionnement au profit de l'Office de tourisme intercommunal pour le premier trimestre 2020

Vu le montant de la dotation annuelle attribuée à Hautes Terres Tourisme en 2019 ;

Considérant qu'afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de l'Office de tourisme intercommunal, il est proposé d'attribuer au titre du 1^{er} trimestre 2020 le quart de la dotation versée en 2019 ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 37 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation de fonctionnement à l'Office de tourisme intercommunal au titre du 1^{er} trimestre 2020 ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELGROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Contrat d'objectifs CITEO – Barème F – Plan d'actions 2020

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019CC-12/04-07 en date du 12 avril 2019 validant le contrat d'objectifs 2019 avec CITEO pour le barème F ;

Rappelant que le SYTEC et donc indirectement Hautes Terres Communauté est engagé avec l'organisme CITEO pour la période 2018-2022 dans le cadre du barème F qui conditionne les soutiens à la collecte et au traitement des déchets issus de la collecte sélective ;

Rappelant que ces soutiens financiers sont conditionnés à la mise en place par les territoires d'actions visant à optimiser les dispositifs de pré-collecte, de collecte et de traitement des matériaux recyclables apportés en point d'apport volontaire ou en point de regroupement ;

Considérant que pour permettre l'obtention des subventions de cet organisme au profit du SYTEC, il est nécessaire d'élaborer un plan d'actions annuel pour améliorer la performance environnementale et technico-économique de la collecte sélective suivant ses recommandations ;

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil communautaire que le plan d'actions 2020 élaboré par le SYTEC en étroite collaboration avec les services de Saint-Flour Communauté, de Hautes Terres Communauté et de la Communauté de communes Pays de Gentiane, répond à ces modalités de déclaration auprès de CITEO.

Madame la Présidente rappelle les actions 2019 à l'échelle de Hautes Terres Communauté :

- la mobilisation de l'habitant et la recherche de tonnages supplémentaires qui sont deux objectifs principaux ;
- la mise en place d'un renfort de communication en collaboration avec le SYTEC avec notamment le remplacement des affiches de consignes de tri sur les points d'apport volontaire afin de sensibiliser les habitants au geste de tri ;
- la publication de la localisation des PAV sur le site internet de la collectivité ;
- un effort de communication sur la zone touristique du Lioran identifiée comme sensible ;
- l'instauration d'une redevance spéciale afin de capter plus de flux et de responsabiliser les gros producteurs.

Madame la Présidente présente les actions principales proposées par le SYTEC pour l'année 2020 :

- À l'échelle du SYTEC : la mise en place d'actions de communication ciblées pour sensibiliser plus fortement les habitants aux gestes de tri afin de réduire le refus de tri. Les animateurs prévention du SYTEC seront particulièrement mobilisés sur ces actions, en lien avec les services de collecte des EPCI, sur les territoires identifiés à l'issue de caractérisations ou de procédures spécifiques élaborées.

Le SYTEC s'engage également à se doter d'une stratégie pour le passage à l'extension des consignes de tri aux plastiques.

- À l'échelle de Saint-Flour Communauté : la mise en place de brigades vertes qui devront travailler en synergie avec les équipes du SYTEC pour renforcer le geste de tri ; l'installation de bacs avec opercule verrouillé afin de limiter les apports anarchiques sur des points de regroupement ciblés ; le renforcement du parc de conteneurs, pour la collecte sélective ; le renforcement du maillage en points d'apport volontaire pour le verre ; le prolongement du programme d'aménagement paysager des points de regroupement.
- À l'échelle de Hautes Terres Communauté : la création de points d'apport volontaire pour les cartons ; la mise en place d'une communication ciblée pour les professionnels, en accompagnement de la redevance spéciale, afin de générer du gisement supplémentaire ; le maintien en bon état du parc de points d'apport volontaire journaux, revues, magazines, emballages et verre ;
- À l'échelle de la communauté de communes du Pays de Gentiane : les conditions préalables à l'élaboration du plan d'actions n'ont pas été remplies (matrice des coûts et plateforme de soutien développement durable non renseignées).

Les actions ne peuvent être ni prolongées, ni annulées. Chaque plan d'actions fera l'objet d'une évaluation annuelle précise.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** les actions pour l'année 2020 décrites ci-dessus pour Hautes Terres Communauté dans le cadre du contrat de barème F fourni par CITEO ;
- **D'AUTORISER** le SYTEC à déposer un plan d'actions commun à l'échelle du territoire du SYTEC pour les 3 collectivités adhérentes ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document pour la réalisation de ce plan d'actions ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BATIFOULIER Vivien	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BRESSON Auguste	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
BUCHON Frédéric	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CEYTRE Georges	PAGNEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABASSEUR Pierre	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Gilles	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
CHABRIER Christian	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	
DELCROS Bernard	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire	
DESTANNES Michel	POUNHET Michel	VANTALON Alain	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	LEMOINE Antoine	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 35 - Pouvoirs : 4 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Participation à la consultation groupée pour le contrat d'assurance statutaire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et des établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des règles régissant le statut des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Considérant que le Centre de gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité ;

Madame la Présidente explique que le Centre de gestion du Cantal va lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte, des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

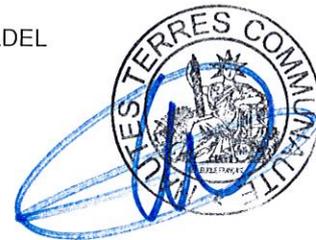
Madame la Présidente précise que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :**

- **DE CHARGER** le Centre de gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte, des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BATIFOULIER Vivien	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BRESSON Auguste	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
BUCHON Frédéric	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CEYTRE Georges	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABASSEUR Pierre	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Gilles	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
CHABRIER Christian	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	
DELCROS Bernard	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire	
DESTANNES Michel	POUNHET Michel	VANTALON Alain	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	LEMOINE Antoine	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 35 - Pouvoirs : 4 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Délibération fixant les ratios d'avancement de grade

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 49 ;

Considérant qu'il appartient désormais à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ;

Considérant que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 novembre 2019 ;

Madame la Présidente propose de fixer le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur, à 100%.

Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **D'ADOPTER** le taux proposé ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BATIFOULIER Vivien	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BRESSON Auguste	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
BUCHON Frédérique	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CEYTRE Georges	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABASSEUR Pierre	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Gilles	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
CHABRIER Christian	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	
DELCROS Bernard	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire	
DESTANNES Michel	POUNHET Michel	VANTALON Alain	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	LEMOINE Antoine	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 35 - Pouvoirs : 4 - Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un emploi à temps complet au grade d'ingénieur principal

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur principal en raison de l'avancement de grade ;

Madame la Présidente propose de créer un emploi d'ingénieur principal permanent à temps complet.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 29 février 2020 :

- Filière : technique
- Cadre d'emploi : ingénieur territorial
- Grade : ingénieur principal : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'ingénieur principal à temps complet ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BATIFOULIER Vivien	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BRESSON Auguste	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
BUCHON Frédérique	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CEYTRE Georges	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABASSEUR Pierre	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Gilles	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
CHABRIER Christian	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	
DELCROS Bernard	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire	
DESTANNES Michel	POUNHET Michel	VANTALON Alain	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	LEMOINE Antoine	TUPHÉ Éric
BARRES Alain	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RAYNAUD Bernard	
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	RISPAL Bernard	
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	RONGIER Jean	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 35 - Pouvoirs : 4 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un emploi à temps complet au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe en raison de l'avancement de grade ;

Madame la Présidente propose de créer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 29 février 2020 :

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : rédacteurs territoriaux
- Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 39 voix POUR :

- **DE CRÉER** un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGNEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un emploi d'agent contractuel à temps non complet pour l'accueil et l'accompagnement des usagers au sein des Maisons des services de Hautes Terres Communauté

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée communautaire de créer, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2020, un emploi d'agent d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein des Maisons des services, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C, filière animation, à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- accueil physique et téléphonique du public ;
- accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives ;
- organisation de l'espace d'accueil ;

Compte tenu des compétences nécessaires exigées et de la spécificité de cet emploi, Madame la Présidente propose de recruter un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera occupé à compter du 1^{er} juin 2020, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 370 de la grille indiciaire des adjoints d'animation.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **DE CRÉER** un emploi d'agent contractuel de catégorie C, à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 3 ans, à temps non complet, à raison de 33 heures hebdomadaires, pour assurer les fonctions d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein des Maisons des services de Hautes Terres Communauté ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un poste d'animateur pour le FABLAB et pour assurer la maintenance informatique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée communautaire de créer, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mai 2020, un emploi d'animateur pour le FABLAB et pour assurer la maintenance informatique, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C, filière administrative, à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- sensibilisation et accompagnement des usagers dans la fabrication numérique ;
- mise en place et animation de divers ateliers ;
- maintenance informatique auprès des utilisateurs de la collectivité.

Compte tenu des compétences nécessaires exigées et de la spécificité de cet emploi, Madame la Présidente propose de recruter un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera occupé à compter du 1^{er} mai 2020, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 6 mois compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 372 de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **DE CRÉER** un emploi d'agent contractuel de catégorie C, à compter du 1^{er} mai 2020 pour une durée de 3 ans, à temps complet, pour assurer les fonctions d'animateur pour le FABLAB et la mission de maintenance informatique ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un poste d'éducateur spécialisé dans l'activité physique adaptée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée communautaire de créer, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2020, un emploi d'éducateur spécialisé dans l'activité physique adaptée, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B, filière sportive, à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- assurer les séances de Sport-Santé prescrites par les professionnels de santé ;
- développer et coordonner le projet Sport-Santé ;
- dimensionner le projet sur les plans organisationnels et financiers ;
- réaliser un état des lieux des acteurs et équipements sportifs ;
- proposition d'actions autour du sport loisirs, bien être et santé ;
- préfiguration d'une politique sportive du territoire ;
- répondre à des appels à projet afin d'obtenir des financements.

Compte tenu des compétences nécessaires exigées et de la spécificité de cet emploi, Madame la Présidente propose de recruter un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera occupé à compter du 1^{er} avril 2020, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 6 mois compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 740 de la grille indiciaire des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **DE CRÉER** un emploi d'agent contractuel de catégorie B, à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 3 ans, à temps complet, pour assurer les fonctions d'éducateur spécialisé dans l'activité physique adaptée ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un poste d'agent polyvalent à temps non complet

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-4° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 14 heures ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée communautaire de créer, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2020, un emploi d'agent polyvalent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C, filière technique à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- effectuer le ménage des locaux ;
- remplacer de l'agent en charge de la médiathèque.

Cet emploi sera occupé à compter du 1^{er} juin 2020, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 2 ans.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 346 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

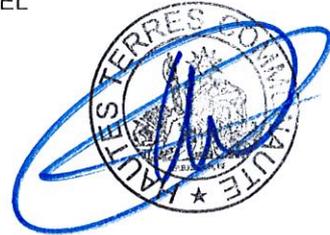
Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :

- **DE CRÉER** un emploi d'agent polyvalent contractuel de catégorie C, à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 2 ans, à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIELLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création de deux postes d'agents techniques polyvalents

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée communautaire de créer, au tableau des effectifs, à compter du 13 mai 2020, deux emplois d'agents techniques polyvalents contractuels relevant de la catégorie hiérarchique C, filière technique, à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- viabilité hivernale de certaines chaussées ;
- travaux de voirie ;
- conduite d'engins spécialisés ;
- conduite poids lourds ;
- collecte des déchets ;
- accueil des usagers dans les déchetteries.

Compte tenu des compétences nécessaires exigées et de la spécificité de cet emploi, Madame la Présidente propose de recruter deux agents contractuels conformément aux dispositions de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ces emplois seront occupés à compter du 13 mai 2020, par des agents recrutés par voie de contrats à durée déterminée de 1 an compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 374 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **DE CRÉER** deux emplois d'agents techniques polyvalents contractuels de catégorie C, à compter du 13 mai 2020 pour une durée de 3 ans, à temps complet ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer les contrats de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente présente le tableau des effectifs suivant :

GRADE	Cat.	Emploi créé	Emploi pourvu			Emploi vacant
			Stag /tit	Non tit	CDI	
Adjoint administratif	C	5	3	2	0	0
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	5	2	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	2	2	0	0	0
Rédacteur	B	3	1	2	0	0
Rédacteur Principal 2ème cl	B	3	2	1	0	0
Rédacteur Principal 1ère cl	B	0	0	0	0	0
Attaché	A	3	1	2	0	0
Attaché principal	A	2	0	2	0	0
Directeur des ets publics de 10 à 20000	A	1	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		24	12	10	1	1
Adjoint technique territorial	C	17	6	1	0	10
Adjoint technique ppal 2eme cl	C	7	6	1	0	0
Adjoint technique principal 1ère cl	C	4	3	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	1	0	0	1
Technicien	B	2	0	2	0	0
Technicien Principal 2eme cl	B	1	0	1	0	0
Technicien Principal 1ere cl	B	1	0	0	0	1
Ingénieur	A	3	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	2	2	0	0	0
Ingénieur en chef de cl normale	A	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		40	20	7	0	13
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl	C	1	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppal 1ere cl	C	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURE patrimoine		1	1	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement art. ppal 2ème cl	B	4	0	2	2	0
Assistant d'enseignement art. ppal 1ère cl	B	5	3	2	0	0
FILIERE CULTURE enseignement		9	3	4	2	0
Adjoint territorial d'animation	C	3	1	2	0	0
Adjoint d'animation ppal 2eme cl	C	2	1	1	0	0
Animateur	B	4	1	2	0	1
Animateur principal 2eme classe	B	2	0	0	0	2
Animateur principal 1ere classe	B	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION		11	3	5	0	3
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0	0
FILIERE MEDICOSOCIAL		1	0	1	0	0
Total emplois permanents		86	39	27	3	17
Total emplois non permanents		14	0	14	0	0
TOTAL		100	39	41	3	17

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VIALA Éric
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	TESTUD Gabriel	
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DELCROS Bernard	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	
DESTANNES Michel	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURS Nathalie	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RISPAL Bernard	
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	RONGIER Jean	
CHAUVEL Lucette	PIERREVAL Roger	TUPHÉ Éric	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 36 - Pouvoirs : 4 - Votants : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création d'un emploi de chargé de mission agriculture et alimentation dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Vu la délibération n°2019-CC-106 portant sur la candidature à l'appel à projet du programme national de l'alimentation pour l'élaboration d'un plan alimentaire territorial ;

Rappelant qu'en cas de sélection à cet appel à projet, un financement à hauteur de 48% de l'Etat permettrait de soutenir la mission d'ingénierie (interne) afférente à ce projet pendant 2 ans ;

Considérant les missions d'animations à assurer suivantes :

Finalisation du diagnostic territorial

- Mettre en place la méthodologie définie, respecter l'échéancier,
- Réaliser et valider le diagnostic avec l'ensemble des acteurs, élaborer les documents écrits,
- Mettre en place des outils d'analyse permettant de faire émerger des leviers d'actions.

Contribuer à la définition du plan d'actions

- Élaborer le programme d'action du PAT : contenu des actions, priorisations, échéanciers...
- Mettre en place des actions pour illustrer la démarche
- Mobiliser des financements possibles et réaliser un plan de financement pour le programme d'action proposé.

Promouvoir le projet et participer aux initiatives locales

- Rédiger des documents de communication
- Promouvoir et valoriser les projets

Mettre en place les processus de concertation participative

- Préparer, organiser et animer les instances de concertation participative : comité technique, Copil, groupes de travail thématiques, séminaire de concertation, ateliers participatifs
- Assurer la transversalité et l'articulation du PAT avec les autres projets de la collectivité (CLS, Plan climat...).

Madame la Présidente propose à l'assemblée communautaire de créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2020, un emploi de chargé de mission pour construire et développer le Projet Alimentaire Territorial, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, filière technique à temps complet pour exercer les missions ou fonctions détaillées précédemment.

Compte tenu des compétences nécessaires exigées et de la spécificité de cet emploi, Madame la Présidente propose de recruter un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera occupé à compter du 1^{er} mai 2020 par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans la limite de 2 ans, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 février 2020 ;

Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 40 voix POUR :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2020, un emploi de chargé de mission pour construire et développer le Projet Alimentaire Territorial, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, filière technique à temps complet sous réserve d'être retenu lauréat de l'appel à projet pour une durée de 2 ans ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	RIGAL Marie-Pierre	VERDIER Jean-Louis
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RISPAL Annie	VEYROND Michelle
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	ROCHE Félix	VIALA Éric
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	RONGIER Jean	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Christian	PAGANEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
COUVRET Jacques	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	GENEIX David	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	JOB Éric	TUPHÉ Éric
BRESSON Jean-Louis	PANAFIEU Franck	VANTALON Alain
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 38 - Pouvoirs : 4 - Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à la Régie municipale des abattoirs de Neussargues

Vu la convention de mise à disposition de locaux conclue entre la Commune de Neussargues et la Régie Municipale des abattoirs de Neussargues pour une durée de 20 ans du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2036 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5214-16-1 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article précité du CGCT, une Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une Communauté de communes ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la création ou de la gestion de l'équipement en cause ;

Rappelant que dans ce cadre, la Commune de Neussargues-en-Pinatelle a donné par bail emphytéotique administratif en date du 21 mars 2018 à Hautes Terres Communauté un ensemble immobilier situé sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle, lieudit « Les Abattoirs », « Bois de Celles » et « Peyre Delfour » à usage d'abattoirs pour une durée de 22 ans du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2040 ;

Rappelant que ce bail emphytéotique administratif permet à Hautes Terres Communauté de porter d'importants travaux d'aménagement et de mise aux normes sur ce bâtiment et de continuer à sous-louer ce dernier à l'exploitant, soit la Régie Municipale des abattoirs ;

Rappelant qu'il est stipulé au bail que Hautes Terres Communauté s'engage à respecter les conditions de mise à disposition des locaux à la Régie Municipale des abattoirs de Neussargues et qu'elle se subroge à la Commune de Neussargues-en-Pinatelle dans tous ses droits et actions au titre de cette mise à disposition ;

Rappelant que le bail prévoit également que la Régie municipale, intervenant au bail emphytéotique administratif, reconnaît cette subrogation et déclare se la tenir signifiée et que la régie déclare avoir été avertie par Hautes Terres Communauté que la redevance mise à sa charge sera revalorisée en fonction des investissements qui seront réalisés par ses soins ;

Considérant qu'il est nécessaire de revaloriser la redevance au vu des investissements réalisés par Hautes Terres Communauté ;

Considérant qu'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux doit être conclu avec la Régie Municipale afin de fixer ce montant ;

Considérant le montant de la redevance à hauteur de 73 232.35 € / an.

Considérant qu'il convient également de prolonger la durée de la convention de mise à disposition de locaux jusqu'au 31 mars 2040 afin de faire corrélérer l'échéance de cette dernière avec le bail emphytéotique administratif mentionné ci-dessus ;

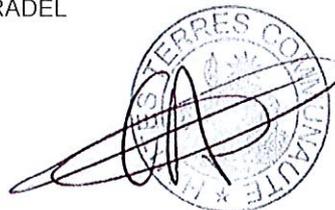
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 février 2020 ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 42 voix POUR :

- **D'APPROUVER** la prolongation de durée de la mise à disposition des locaux à la Régie Municipale des abattoirs de Neussargues de 4 ans et 3 mois, soit une échéance au 31 mars 2040 ;
- **D'APPROUVER** le montant de la redevance mentionné ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuel
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	COUVRET Jacques	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	RONGIER Jean
BRESSON Jean-Louis	JOB Éric	TUPHÉ Éric
CHAUVEL Lucette	POUILHE Michel	VERDIER Jean-Louis

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Programmation de travaux sur le bassin versant de l'Alagnon : convention de partenariat pour la mise en œuvre des travaux « berges » pour l'année 2020

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 73 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles, L.1111-8 et R.1111-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2311-9 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L. 213-12 ;

Vu la déclaration d'intérêt général (DIG) du 5 juillet 2018 portant sur les travaux berges-lit-ripisylve ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, Hautes Terres Communauté exerce de manière obligatoire la compétence GEMAPI telle que définie par les items 1°, 2°, 5° et 8° du L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° « L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
- 2° « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »
- 5° « La défense contre les inondations et contre la mer »
- 8° « La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Considérant la non-transformation en EPAGE au 1^{er} janvier 2020 et l'impossibilité de déléguer la compétence GEMAPI au Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon (SIGAL) ;

Vu les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et notamment des articles L. 2421-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention de partenariat pour réaliser l'opération au nom et pour le compte de Hautes Terres Communauté dans le cadre d'un partenariat visant à la mise en œuvre de travaux « berges » dans le cadre de la DIG du 5 juillet 2018 ;

Considérant la proposition de rédaction de la convention de délégation de partenariat joint à la présente délibération ;

Vu la délibération n°2019-CC-76 portant sur la validation triennale des travaux sur le bassin versant de l'Alagnon ;

Rappelant le plan de financement suivant relatif à l'estimation des travaux de restauration et de mise en défens (clôtures, passage à gué, système de franchissement, suppression des encombres, végétalisation...) :

Dépenses	€ TTC	Recettes	
Travaux	114 789 €	Financeurs : <i>agence de l'eau, conseil régional, conseil départemental, fédération de pêche</i>	92 979 €
		HTC- autofinancement	21 810
TOTAL	114 789 € TTC	TOTAL	114 789 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 février 2020 ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :

- **DE CONFIER** au SIGAL la mise en œuvre des programmes de travaux de berges 2020 rattachés au Contrat Territorial Vert et Bleu et reconnus d'intérêt général par l'AP n°2018-869 du 5 juillet 2018 ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de berges sur le bassin versant de l'Alagnon dans laquelle sont fixées les modalités techniques et financières de réalisation de l'opération ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention avec le SIGAL telle que présentée ;
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2020 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 40 - Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du relevé de décisions de la séance du Conseil communautaire du 17 décembre 2019

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil communautaire le relevé de décisions de la séance du 17 décembre 2019 ci-joint.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 44 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le relevé de décisions de la séance du 17 décembre 2019 ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 40 - Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du compte rendu des actes pris par la Présidente et le Bureau par délégation du Conseil communautaire

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil communautaire le compte rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint.

Le Conseil communautaire,

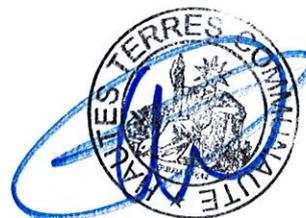
Ouï l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 44 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le compte rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 40 - Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Signature de l'avenant au Contrat Cantal Développement

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 20 novembre 2017 portant sur l'approbation du Contrat Cantal Développement pour la période 2016-2021 ;

Considérant la somme de 1 385 875 € accordée à Hautes Terres Communauté dans le cadre de cette contractualisation ;

Rappelant que certaines opérations ont été annulées (ressourcerie) ou ajustées à la baisse (programme Sport-Santé) ayant pour conséquence une enveloppe à redéployer ;

Considérant que d'autres opérations ont été ajustées à la hausse (Maisons des services de Massiac et Allanche, aires de camping-car) ou bien qu'elles ont évolué depuis la signature du contrat avec le Département nécessitant une majoration de leur financement ;

Considérant la possibilité de redéployer des crédits non utilisés sur d'autres opérations nouvelles ou modifiées à financer par voie d'avenant ;

Considérant le tableau récapitulatif suivant proposant la ventilation du montant alloué à Hautes Terres Communauté prenant en compte l'évolution des actions qui ferait l'objet de l'avenant au Contrat de développement avec le Conseil départemental du Cantal :

	Opérations du contrat	Coût	Coût éligible au Département	Aide du Département	Taux
	Opérations sans modification				
	Rénovation du bâtiment de l'école de musique de Massiac	80 000 €	80 000 €	24 000 €	30%
	Rénovation du petit patrimoine	1 200 000 €	1 200 000 €	360 000 €	30%
	Station de trail	68 428 €	68 428 €	16 928 €	25%
	Voies de canyoning	45 000 €	45 000 €	13 500 €	30%
	Outils numériques tourisme	105 000 €	105 000 €	31 500 €	30%
	GTMC	37 144 €	37 144 €	5 572 €	15%
Opérations soumises à avenant	Opération annulée				
	Ressourcerie de Neussargues	200 000 €		100 000 €	
	Opérations ajustées				
	Maison des Services de Massiac (travaux et Moe)	1 332 568 €	1 238 367 €	371 510 €	30%
	Maison du Tourisme et des Services d'Allanche	1 535 983 €	1 505 788 €	451 737 €	30%
	Programme sport-santé	50 000 €	50 000 €	12 395 €	25%
	Aires de camping-car	145 554 €	145 554 €	43 666 €	30%
	Opérations nouvelles				
	Création d'une scénographie au sein de la Maison des Services et du Tourisme d'Allanche	107 135 €	107 135 €	21 427 €	20%
	Aménagement des gorges de l'Alagnon : étude de faisabilité technique et phase 1	112 133 €	112 133 €	33 640 €	30%
		4 818 945 €	3 188 761 €	1 385 875 €	

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 février 2020 ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 44 voix POUR :

- **D'APPROUVER** l'avenant au Contrat Cantal Développement redéployant les crédits octroyés à Hautes Terres Communauté tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer cet avenant, et à procéder aux demandes et à la signature d'éventuels prochains avenants à ce contrat et, d'une manière générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELACROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 40 - Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Attribution d'une subvention : projet Palhàs à Aurouze

Vu les articles L. 1611-4, L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la compétence obligatoire de Hautes Terres Communauté en matière d'aménagement de l'espace et notamment en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de développement agricole ;

Considérant que l'association des amis du Château d'Arouze a pour objet l'embellissement du village d'Arouze commune de Molompize et de ses alentours ;

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

Rappelant la demande de l'association des amis du Château d'Arouze afin d'apporter un soutien financier au projet porté par l'association ;

Ce projet porte sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la promotion de la vigne, du patrimoine et des ressources locales autour du château d'Arouze à Molompize. Cette opération consisterait à mettre en valeur le site dont les coteaux étaient par le passé entièrement couverts de vignes.

Considérant les objectifs suivants :

- réimplanter la culture de la vigne sur les coteaux du village d'Arouze,
- refaire de ce village un village vigneron,
- faire de la viticulture et de l'œnotourisme une activité économique forte de la vallée de l'Alagnon,
- consolider et donner une plus grande visibilité et une plus grande vitalité aux premières réalisations viticoles du début des années 2000 effectuées au travers de l'opération globale de restauration des terrasses agricoles portée par le Pays de Massiac ;

Rappelant qu'afin de réunir toutes les conditions pour réussir ce projet, une étude préalable de faisabilité doit être réalisée permettant notamment de détailler les scénarii chiffrés de mise en valeur du site et des ressources liées à la vigne :

- mise en culture de 5 à 6 ha de vignes sur les coteaux avec une possibilité de monter à 10 ha,
- création d'un lieu de vinification, élevage et conditionnement (chai, cave), d'accueil et de commercialisation au cœur du village (qui constituerait une véritable maison du vin du pays d'Alagnon),
- création d'un circuit de randonnée et de découverte des vignes autour du site ;

Considérant que cette étude de faisabilité s'élève à 74 000 € TTC soit 61 666.67 € HT et qu'elle pourrait bénéficier de fonds LEADER à hauteur de 40 000 € ;

Rappelant que ce financement européen étant conditionné à l'obtention d'un cofinancement national ou territorial, Hautes Terres Communauté pourrait apporter le cofinancement national nécessaire pour débloquer la subvention européenne (9 300€) ;

Rappelant l'action portée par la Communauté de communes du Pays de Massiac au début des années 2000 visant à la valorisation du patrimoine local que constitue les Palhàs et à la relance professionnelle de cette activité ;

Considérant que ce projet issu d'une initiative privée pourrait constituer une étape supplémentaire à cette dynamique locale ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2020,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 44 voix POUR :**

- **D'ATTRIBUER** une aide exceptionnelle à l'association des amis du Château d'Aurouze d'un montant de 9 300 € pour cofinancer une étude de faisabilité autour du projet vigne ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à toutes les démarches et signer les actes nécessaires à l'attribution de cette aide et à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CÉYRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 40 - Pouvoirs : 4 - Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Réponse à l'appel à projet « Territoire Engagé pour la Nature »

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui poursuit l'objectif de stopper la perte nette de biodiversité ;

Vu le plan biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire du 4 juillet 2018, visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) ;

Rappelant que les collectivités peuvent s'engager dans cette stratégie notamment via le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » qui permet de faire émerger, reconnaître et accompagner des territoires engagés dans une démarche de progrès en faveur de la biodiversité ;

Considérant que ce dispositif permet aux territoires reconnus :

- d'être accompagnés par des experts pour formaliser un programme d'actions ;
- de renforcer les connaissances et les compétences sur la biodiversité ;
- de faciliter la formalisation de plans de financement. La candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements mais les financeurs s'organisent pour renforcer leur synergie d'intervention ;
- éventuellement de faciliter le dépôt de dossiers d'autorisation ainsi que le recueil d'avis réglementaires ;
- de rejoindre le « club des engagés » et avoir accès à des services associés pour s'informer, partager et échanger ses expériences ;
- de bénéficier d'une valorisation nationale, régionale et locale de ses projets.

Considérant qu'à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes le dispositif « TEN » est encore en phase expérimentale et que des territoires ont été ciblés pour accompagner et « tester » l'émergence de cette démarche. C'est dans ce cadre que les territoires de l'Est Cantal ont été sollicités.

Rappelant la démarche de mobilisation territoriale menée dans le cadre de l'élaboration du SCOT ainsi que la forte ambition de transition écologique et énergétique de ce document de planification ;

Considérant qu'une candidature conjointe à l'échelle du territoire du SCOT regroupant le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon (SIGAL), Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté permettrait de poursuivre la dynamique collective et de favoriser une reconnaissance régionale ;

Rappelant que l'engagement dans le dispositif « TEN » n'engage pas de coût spécifique pour la structure ;

Considérant que la candidature collective autour du projet « Territoire de l'Est Cantal – Notre biodiversité, notre attractivité » met en lumière 8 actions déjà réalisées ou en phase de l'être sur le territoire :

1. établir une stratégie de réelle restauration de la continuité écologique des cours d'eau ;
2. zones humides : évaluer pour adapter les actions et convaincre ;
3. collecte des semences de prairies naturelles locales visant la conservation d'une flore prairiale autochtone ;
4. mettre en place un observatoire du logement et du bâti vacant ;
5. intégrer et préserver la trame verte et bleue, et la biodiversité dans les futurs quartiers et les aménagements urbains ;
6. porter à connaissance la traduction de l'Atlas de la biodiversité de l'Est Cantal aux élus du territoire ;
7. améliorer la connaissance de la biodiversité de l'Est Cantal ;
8. intégrer la biodiversité dans l'entretien et l'aménagement d'espaces par les collectivités de l'Est Cantal ;
9. élaboration du PCAET.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 février 2020,

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 44 voix POUR :

- **D'APPROUVER** la candidature de Hautes Terres Communauté comme « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) aux côtés du SYTEC, du SIGAL et de Saint-Flour Communauté ;
- **DE PROPOSER** que le SYTEC soit la structure coordinatrice de cette candidature;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis
BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 40 - Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Bornes de recharge VTT : réponse à l'appel à projet du Conseil Départemental du Cantal

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que Hautes Terres Communauté souhaite poursuivre sa politique de développement des activités de pleine nature ;

Considérant que le territoire de Hautes Terres Communauté se prête parfaitement à la pratique du vélo grâce à son relief varié, sa diversité de paysages et la qualité de ses réseaux routiers ou de ses chemins ;

Considérant le développement de cette pratique, notamment en montagne ;

Rappelant que la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) permet au plus grand nombre de mieux appréhender le relief et les distances et que cette pratique ouvre le champ des possibles à un nouveau panel de pratiquants notamment sur notre territoire, dont le dénivelé pouvait présenter un frein à la pratique ;

Considérant l'ouverture d'un appel à projets par le Conseil Départemental pour soutenir et accompagner le développement de la pratique du vélo à assistance électrique ;

Rappelant que le Conseil Départemental via Cantal Destination va lancer un large plan de communication visant à afficher le Cantal comme un département de pratique du vélo à assistance électrique et souhaite favoriser l'accueil de touristes pratiquant le VAE afin qu'ils fassent de l'itinérance sur plusieurs jours ou des boucles à la journée. En effet, cette clientèle représente une potentialité de retombées économiques importantes pour les territoires qu'elle traverse.

Considérant le groupement de commandes coordonné par le Département qui sera mis en place pour faciliter l'acquisition et optimiser les prix ;

Rappelant que deux sites sont actuellement équipés de bornes de recharge de vélos électriques à Allanche et à Chalinargues (commune de Neussargues en Pinatelle) à proximité des Offices de tourisme intercommunaux ;

Considérant que l'équipement de nouveaux sites permettrait de structurer et mailler le territoire afin de permettre l'accueil et le développement de produits touristiques autour du vélo à assistance électrique ;

Considérant les financements potentiels octroyés par la Région pour ce type de projet ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 février 2020 ;

Madame la Présidente propose de saisir l'opportunité de ces financements et de déposer une candidature visant à équiper entre 4 et 6 sites sur le territoire en complément des équipements existants à savoir soit sur le secteur Murat/Prat de Bouc/Le Lioran soit sur le secteur Santoire, soit sur le secteur de Massiac. Elle propose qu'en parallèle, un travail approfondi soit conduit dans les prochains mois tant sur la qualification des itinéraires de randonnée actuels et leur évolution possible en partenariat avec les professionnels du territoire que sur le fonctionnement de ces équipements.

Madame la Présidente propose le plan de financement suivant :

Dépenses estimatives en euros HT		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Bornes de recharge (6 sites)	12 000 €	Département	11 250 €
Travaux de branchement électrique	3 000 €	Région	6 750 €
Travaux de maçonnerie	7 500 €	Autofinancement	4 500 €
TOTAL en euros HT	22 500 €	TOTAL en euros HT	22 500 €

Le Conseil communautaire,
 Oûi l'exposé de Madame la Présidente,
 Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 44 voix POUR :

- **D'APPROUVER** la mise en place de ce projet et d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 11 250 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 6 750 € auprès de la Région AURA ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
 La Présidente,
 Ghyslaine PRADEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
BARRES Alain	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette			

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 39 - Pouvoirs : 4 - Votants : 43

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Mise en accessibilité – Demande de modification d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles D. 111-19-46, R119-19-7, R. 111-19-40 ;

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances imposant aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations ouvertes au public (IOP) une mise en en accessibilité ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu l'agenda d'accessibilité programmée n°015 119 15 0 0440 élaboré sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Massiac arrivé à échéance le 4 mars 2019 ;

Vu l'agenda d'accessibilité programmée n°015 138 16 0 0767 élaboré sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Murat arrivé à échéance le 4 décembre 2019 ;

Vu l'agenda d'accessibilité programmée n°015 001 16 0 0604 élaboré sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Cézallier arrivé à échéance le 26 juin 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1101 du 3 octobre 2016 portant fusion des Communautés de communes du Pays de Massiac et du Pays de Murat, avec extension à une partie de la Communauté de communes du Cézallier ;

Considérant que les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent de poursuivre la mise en conformité du patrimoine après le 1^{er} janvier 2015 ;

Considérant que les travaux et actions prévus par les agendas d'accessibilité programmée des anciennes Communautés de communes n'ont pas été entièrement réalisés dans les délais impartis et qu'il convient de demander un délai supplémentaire ;

Considérant qu'il convient de déposer auprès des services de l'Etat une demande de modification d'un agenda d'accessibilité programmée afin d'une part de fusionner les Ad'AP des anciennes Communautés de communes en un seul document, et d'autre part de solliciter une nouvelle programmation ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 février 2020 ;

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 43 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le principe d'une demande de nouvelle programmation de mise en accessibilité des établissements et installations appartenant à Hautes Terres Communauté à compter du 4 décembre 2019 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer et déposer la demande de modification d'Ad'AP auprès de Madame le Préfet ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

BATIFOULIER Vivien	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BRESSON Auguste	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	TUFFERY Marie-Claire
BUCHON Frédérique	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VANTALON Alain
CEYTRE Georges	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEDRINES Sébastien
CHABASSEUR Pierre	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VERDIER Jean-Louis
CHABRIER Gilles	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VEYROND Michelle
CHABRIER Christian	PAGENEL Bernard	RONGIER Jean	VIALA Éric
COUVRET Jacques	PANAFIEU Franck	ROUDIER Christian	VIGNERON Emmanuelle
DELROS Bernard	PIERREVAL Roger	TESTUD Gabriel	VIGUES Nicole
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TOURVIELLE de LABROUHE Denis	

Étaient absents :

ACHALME Didier	BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RAYNAUD Bernard
AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RISPAL Bernard
BARRES Alain	FOURNAL Alain	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette			

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 39 - Pouvoirs : 4 – Votants : 43

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : École de musique – Projet de pratiques collectives « Percussions Numériques au Collège » : validation du plan de financement et sollicitation de la subvention LEADER

Considérant l'école de musique intercommunale de Hautes Terres Communauté ;

Considérant l'absence de dispositifs à destination spécifique des adolescents ;

Considérant les collèges du territoire qui recherchent des partenariats et des projets afin d'élargir leur offre éducative et culturelle dans l'objectif de rendre leurs établissements attractifs et ainsi de les pérenniser ;

Considérant le projet de pratiques collectives « Percussions Numériques au Collège » de l'école de musique intercommunale ;

Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition d'un parc instrumental spécifique composé de percussions numériques et de percussions conventionnelles ;

Vu la délibération n°91 en date du 14 novembre 2019 par laquelle le Conseil communautaire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre de l'appel à projet « développement des usages numériques dans les établissements culturels publics » pour l'acquisition de percussions numériques ;

Considérant l'aide financière attribuée par le Conseil Départemental du Cantal dans le cadre de l'appel à projet « développement des usages numériques dans les établissements culturels publics » pour l'acquisition de matériel numérique pour l'école de musique ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 février 2020 ;

Madame la Présidente présente le projet d'atelier de « Percussions Numériques au Collège » qui peut se dérouler sur le temps scolaire en lien avec d'autres disciplines (musique, technologie) ou en temps périscolaire, selon une périodicité annuelle (1 collège par an) ou semestrielle (2 collèges par an).

L'atelier se décompose en 2 activités :

- un atelier de pratique collective permettant la pratique instrumentale des percussions numériques et conventionnelles ;

- un atelier électroacoustique permettant l'appropriation des instruments numériques et la création d'œuvres musicales.

Sa mise en œuvre nécessite donc deux intervenants : un enseignant en percussions et directeur d'orchestre, et un intervenant spécialiste des musiques électroacoustiques.

Ce projet « Percussions Numériques au Collège » permet :

- de renforcer le rayonnement de l'école de musique sur le territoire ;
- de favoriser l'attractivité du territoire ;
- de proposer une activité spécifique aux adolescents ;
- de développer les activités de l'école de musique avec les pratiques numériques.

Madame la Présidente présente le plan de financement de cette opération :

Dépenses en euros HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	Dépenses éligibles
Achats de percussions numériques et conventionnelles	10 973.14 €	CD15	2 999.99 €	6 025.64 €
		LEADER	5 778.34 €	10 973.14 €
		Autofinancement	2 194.81 €	
Salaires enseignant école de musique et intervenant spécialiste des musiques électroacoustiques	2 700.00 €	SDDEPA	594.00 €	
		Autofinancement	2 106.00 €	
TOTAL en € HT	13 673.14 €	TOTAL en euros HT	13 673.14 €	

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 43 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le lancement du projet de pratiques collectives « Percussions Numériques au Collège » de l'école de musique intercommunale, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2020 de l'école de musique ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 5 778.34 € auprès du LEADER ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELGROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « déchets ménagers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « déchets ménagers » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELGROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « école de musique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « école de musique » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	TUFFERY Marie-Claire
BATIFOULIER Vivien	LEMOINE Antoine	POUNHET Michel	VANTALON Alain
BRESSON Auguste	LESCURE Luc	PRADEL Ghyslaine	VEDRINES Sébastien
BUCHON Frédérique	LOCATELLI Pierre	RIGAL Marie-Pierre	VEYROND Michelle
CEYTRE Georges	MARSAL Michel	RISPAL Annie	VIALA Éric
CHABASSEUR Pierre	MATHIEU Thierry	ROCHE Félix	VIGNERON Emmanuelle
CHABRIER Gilles	PAGENEL Bernard	ROUDIER Christian	VIGUES Nicole
CHABRIER Christian	PANAFIEU Franck	TESTUD Gabriel	
DELCROS Bernard	PIERREVAL Roger	TOURVIEILLE de LABROUHE Denis	
DESTANNES Michel	PONCHET-PASSEMARD Colette	TRONCHE André	

Étaient absents :

AMILHAUD-BONHOURE Nathalie	CHAUVEL Lucette	JOB Éric	RONGIER Jean
BARRES Alain	COUVRET Jacques	POUILHE Michel	TUPHÉ Éric
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	FOURNAL Alain	RAYNAUD Bernard	VERDIER Jean-Louis
BRESSON Jean-Louis	GENEIX David	RISPAL Bernard	

Pouvoirs :

GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine
GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre
JUILLARD Josette à ROUDIER Christian
PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Date de convocation : 6 février 2020
Secrétaire de séance : VIGUES Nicole
Membres en exercice : 56
Présents : 37 - Pouvoirs : 4 - Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 41 voix POUR :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
La Présidente,
Ghyslaine PRADEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.